

TARIFS 2008

Valable du 05/01/2008 au 03/01/2009
Chèques vacances acceptés

LOCATION SEMAINE 7 NUITS arrivée samedi 16h départ samedi 10h				
PERIODES	ORCHIS TETRAS 2/4 pers.	DESMAN 3/5 pers.	VEGA 4/6 pers.	FOEHN 5/7 pers.
05/01 au 09/02 01/03 au 05/04 08/11 au 20/12	155 €	175 €	210 €	265 €
09/02 au 01/03 05/04 au 03/05 04/10 au 08/11	200 €	250 €	300 €	350 €
03/05 au 31/05 13/09 au 04/10	250 €	300 €	350 €	450 €
31/05 au 05/07 23/08 au 13/09 20/12 au 03/01	350 €	400 €	450 €	550 €
05/07 au 23/08	450 €	500 €	550 €	650 €

LOCATION WEEK-END				
FORMULES	ORCHIS TETRAS	DESMAN	VEGA	FOEHN
1 NUIT/2 jours	45 €	55 €	65 €	100 €
2 NUITS/3 jours	80 €	100 €	120 €	190 €
3 NUITS/4 jours	115 €	145 €	175 €	280 €
NUIT suppl.	40€	50 €	60 €	85 €
Personne supplémentaire : 15 € (valeur de l'euro = 6,55957 F)				

SEJOURS DE GROUPES :

Ces séjours font l'objet de conditions particulières sur proposition d'un devis suivant la demande de prestations

LOCATION DE SALLE

avec ou sans hébergement :
séminaires, réunions, fêtes familiales ,
mariages, stages, journées récréatives,

SALLE 70 m2 pour 30 pers. : équipée en
sanitaire, cuisine, tables et chaises, vais-
selle et couverts.

Tarifs :

1/2 journée: 45 € - journée : 75 €
(chauffage en sus)

NUITEE HÔTELLERIE :

25 €/personne - Petit déjeuner : 5 €/pers.
Personne seule 35 €
(fourniture, draps ,linge de toilette,)

Ces tarifs comprennent :

- La location d'un gîte meublé équipé en vaisselle et accessoires
- Un forfait de consommation: électrique 15 KW/jour (sauf périodes hiver, printemps), eau et gaz
- L'accès gratuit aux équipements de loisirs
- La T.V.A. en vigueur aux différents taux
- Un lavage par semaine, du linge en machine (suppl. 3€/lavage)
- L'emplacement parking pour une voiture.

Ces tarifs ne comprennent pas:

- L'assurance annulation et multirisque accident (couverture des risques locatifs)
- Le ménage, la fourniture de draps et linge de maison, sauf nuitée
- Frais pour animal de compagnie 3€/nuit -18 €/semaine
- Désinfection sanitaire 23€/ gîte -
- Le bois pour cheminée 53 € le stère. La taxe de séjour en vigueur

Informations pratiques:

Aéroport Toulouse Blagnac 100Km — Gare S.N.C.F. FOIX 30Km — Principauté d'ANDORRE 100 Km - Golf départemental 15 Km - Centre équestre 12 Km - Petite épicerie, restaurant, tabac, boulangerie, tennis, 2 Km - médecin, dentiste, pharmacie, 10 km - skis 50 Km.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - RESERVATION :

Le contrat est formé à partir de la réservation définitive.

La réservation est définitive à partir de la réception du montant de l'acompte sur le prix du séjour.

2 - PRIX:

Les tarifs des séjours n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

a) Le prix arrêté lors de la réservation comprend :

- La location du gîte meublé et équipé, du jour d'arrivée au jour de départ.

- Les consommations forfaitaires d'eau, de gaz, d'électricité, de bois. - La T.V.A. en vigueur.- La fourniture de couvertures et alèses de lits pour le nombre de personnes annoncées lors de la réservation. - L'accès gratuit aux équipements de loisirs, de plein air.

b) Le prix de la réservation ne comprend pas :

- Toutes prestations autres que celles mentionnées ci-dessus.

- L'assurance annulation et l'assurance multirisque accident.

3 - CONDITIONS DE PAIEMENT :

Un acompte de 25% est versé lors de la réservation. Le solde payable à l'arrivée.

4- MODIFICATIONS ET ANNULATIONS :

a) Modifications de réservation :

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour et dans la limite des disponibilités à la date de la modification. Les modifications acceptées donnent lieu à une majoration de prix de 30 euros. Aucune modification de réservation n'est possible pendant les 30 jours qui précèdent le début du séjour.

b) Annulation

En cas d'annulation de plus de 30 jours avant le début du séjour, une somme égale à 25% du prix du séjour restera acquise à la S.A.R.L. Les Hauts de Montseron. En cas d'annulation de moins de trente jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour restera acquise à la S.A.R.L. Un départ anticipé ou une arrivée tardive ne donnera lieu à aucun remboursement.

5 - DOMMAGES :

Les équipements et installations du site doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs, engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant au logement lui-même qu'à toutes les installations du site, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

6 - ANIMAL DOMESTIQUE :

Un seul animal par logement est autorisé moyennant un supplément de prix, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de justifier d'un carnet de vaccination à jour, de respecter les règles d'hygiène et l'intégrité des installations, d'être couvert par l'assurance responsabilité civile de ses propriétaires.

7 - REGLEMENT INTERIEUR :

Les résidents sont tenus de se conformer au règlement intérieur.

8 - RESPONSABILITE :

La responsabilité de la S.A.R.L. n'est pas engagée en cas de :

- non respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité

- vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour.

- panne ou mise hors service des équipements techniques ou des installations.

- des dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnants ou circulants dans l'enceinte du site.

9 - OBJETS TROUVES :

Les objets trouvés seront expédiés sur demande contre remboursement des frais.

10 - RECLAMATIONS :

Toutes les réclamations relatives au séjour doivent être formulées sur place auprès du gestionnaire pour permettre de trouver une solution immédiate. A défaut de réclamation, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extra judiciaires nées des contrats de vente de séjours seront prescrites à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de fin de séjour. La juridiction compétente sera celle du lieu de séjour. Lorsque le séjour n'aura pas lieu, le délai de six mois commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenue lors de la réservation. En cas d'annulation, le délai de prescription de six mois court à partir de la date d'annulation ou au plus tard de la date prévue de début de séjour.